Commune de
BREHAND

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 022-212200158-20260605-2026_328-DE

DÉPARTEMENT DES CÔTES-D'ARMOR
Arrondissement de SAINT-BRIEUC
Canton de PLÉNÉE-JUGON
Commune de BRÉHAND

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 Juin 2026

Nombre de membres en exercice : 19
Par suite d'une convocation du 28 Mai 2026 les membres composant le conseil municipal se sont réunis Salle François Cherdel, le 5 Juin 2026 à 18 heures 30 sous la présidence de Monsieur Yves Ruffet, Maire.

Présents :

Yves Ruffet	Marcel Le Moine	Paulette Beurel	Mickaël Le Devehat
Marie-Annick Desaneaux-Benoit	Etienne Le Boucher	Catherine Guillot	Maryline Le Picard Josse
Antoine Marteil	Gaëlle Daboudet	Chloé Guillaume	Timothée Rolland
Lilian Guiguen	Jean-Baptiste Morin		

Absents et pouvoirs :

Patrick Robert	Pouvoir à	Yves Ruffet
Maud Defin	Pouvoir à	Catherine Guillot
Delphine Flageul	Pouvoir à	Chloé Guillaume
Florian Bruyère	Pouvoir à	Gaëlle Daboudet
Amélie Rault	Pouvoir à	Jean-Baptiste Morin

Le Maire a ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil.
Monsieur Mickaël Le Devehat est désigné pour remplir cette fonction.

2026-328 – Décision modificative n°2 : SDIS – FCPR Exercice 2026 Section Investissement / Dépenses

Monsieur le Maire,
Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
Le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 et suivants;
Les prévisions inscrites au budget primitif voté en début d'année peuvent être modifiées en cours d'exercice par l'assemblée délibérante qui votent des décisions modificatives.
Considérant le Budget Primitif de la commune de Bréhand pour l'exercice 2026 adopté en séance du 5 mars 2026,

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-21351 OP 223	2 676.00			
D-20415331 OP 204				2 676.00
TOTAL GENERAL	260 000.00			2 676.00

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 022-212200158-20260605-2026_328-DE

Après délibération, le Conseil Municipal
VALIDE la décision modificative n°2 en section d'investissement dépenses de 2 676.00 €,
AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif au bon déroulement de cette procédure.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus.

Yves Ruffet,
Maire

